

## CONCLUSION

Par P. MEEUS, Directeur général  
Centre Wallon de Recherches agronomiques

Les intervenants de cette matinée nous ont prouvé que les zones rurales ne correspondaient plus à « l'ordre éternel des Champs » cher à MASPETIOL.

L'innovation, la créativité, l'adoption de techniques modernes ont depuis longtemps transformé nos campagnes. Plusieurs exemples ont été illustrés par divers orateurs, tant en Flandre qu'en Wallonie : lancement de produits nouveaux, diversification des revenus des agriculteurs (agri-tourisme, mise en valeur du patrimoine naturel, création de coopération de distribution des produits fermiers, ...).

Certaines de ces entreprises sont couronnées de succès, d'autres pas. L'expérience a démontré que plusieurs conditions devraient être réunies pour assurer la pérennité aux initiatives du terrain :

- une bonne connaissance du produit et du marché ;
- un encadrement adéquat, sur le plan technique et économique ;
- une approche « filière » avec les partenaires de l'amont et, surtout, de l'aval ;
- un travail collectif sur le plan horizontal (groupements de producteurs, coopératives, ...)
- une offre régulière et homogène ;
- une solide analyse financière, relative notamment à la trésorerie ;
- une formation adéquate des acteurs.

Petit à petit, la politique en matière de zones rurales a pris de l'importance par rapport à la politique agricole au sens strict.

A l'heure des choix budgétaires pour la prochaine période de programmation 2007-2013, après un important élargissement de l'Union européenne, les politiques rurale

et agricole doivent être défendues dans une société de plus en plus citadine, virtuelle et habituée à l'abondance alimentaire.

Pour cela, une évaluation des politiques antérieures doit être faite, M. NUNEZ, chercheur au Centre d'étude des politiques européennes, nous a fait part des critiques du Comité d'évaluation des politiques rurales de l'Union européenne.

Ces critiques sont parfois sévères :

- résultats mitigés des actions sur le terrain ;
- faible cohésion entre les actions menées ;
- objectifs parfois contestables ;
- définition peu claire des zones rurales ;
- planification difficile des opérations ;
- ciblage contestable des aides financières ;
- manque de moyens financiers par rapport aux besoins réels ;
- manque d'implication des acteurs ruraux autres que les agriculteurs.

La réforme de la PAC instituant le développement rural comme un véritable « deuxième pilier » présente néanmoins les avantages suivants :

- la simplification administrative, avec la création d'un fonds unique, le Fonds européen agricole pour le développement rural ;
- une plus grande liberté d'action des Etats membres afin de mieux rencontrer les besoins réels sur le terrain ;
- la possibilité de prendre des mesures plus spécifiques, notamment des les nouveaux Etats membres ;
- la reconnaissance du fait du rural au-delà de l'agricole, qui en est une composante essentielle mais non unique.

Plusieurs orateurs ont souligné les challenges de la politique de développement rural :

- une meilleure adéquation du soutien financier public avec les besoins réels des zones rurales ;
- l'interdisciplinarité des actions à mettre en œuvre ;
- la nécessaire cohérence avec les autres politiques européennes, et notamment celles relatives à la cohésion économique et à l'environnement ;
- la mobilisation de tous les acteurs en vue de contribuer à la conception et à la réalisation des projets de développement territorial.

Afin de réaliser ces objectifs ambitieux, Madame la Ministre S. LARUELLE nous a fait part des 4 axes de la politique de développement rural :

- l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture ;
- l'amélioration et la sauvegarde de l'environnement et de l'espace rural ;
- l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale ;
- l'approche LEADER (liaison entre actions de développement de l'économie rurale).

Les conseillers des ministres flamand et wallon de l'agriculture nous ont présenté comment la Flandre et la Wallonie comptaient adapter ces grands axes à leurs réalités propres.

Dans ce contexte, la recherche et l'enseignement agronomiques occupent une position plus que jamais centrale. En effet, l'agriculture demeure un moteur du développement rural, exerce des effets d'entraînement en amont et en aval, constitue un secteur économique vital, est source d'initiatives et de nouveautés. L'agriculture s'ouvre de plus en plus, s'adapte aux nouvelles demandes de la société, contribue aux divers aspects de la vie économique, sociale et culturelle, échange ses expériences et ses espoirs.

Dans ce contexte, les agro-économistes ont un rôle important à jouer. Ils doivent accompagner à tout moment les démarches effectuées par les agriculteurs et les acteurs locaux, tant à la conception qu'à la réalisation des projets. Ils doivent évaluer les débouchés potentiels pour de nouveaux produits, estimer la faisabilité financière des projets, déterminer la pertinence d'un investissement, l'efficacité et l'efficience d'une mesure de soutien, identifier les retombées économiques des actions entreprises, notamment en matière d'emplois, définir les opportunités, attirer l'attention sur les risques encourus et les moyens de les maîtriser.

Ces tâches sont aujourd'hui indispensables à la réussite des projets de développement quels qu'ils soient. Elles sont cependant malaisées dans un monde où il n'y a plus guère de certitudes et où seul le changement est permanent.

L'avenir est toujours incertain, mais il est évident que le volontarisme, l'initiative, l'imagination sont plus que jamais nécessaires à l'élaboration d'un modèle de vie meilleur dans nos campagnes. A cette nouvelle aventure, nous devons et voulons tous contribuer.